

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Francine Dufour

<https://www.cadre21.org/membres/ed51fbf61d64943ac2ca297f>

Date d'obtention : 2020-11-27 19:14:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est un outil fiable et efficace qui nous aidera à tous travailler dans la même direction. Un cadre d'intervention qui favorise la protection de nos jeunes victimes.

Que nous sommes en droit de confisquer tout appareil électronique.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation Sexto va nous aider à mieux orienter nos interventions et à suivre un protocole précis.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Au visionnement des photos, même si je le faisais déjà.